DEPARTEMENT DE L'OISE



#### **DECISION DU PRESIDENT N°2021/0013**

### NATURE DE L'ACTE: 1.1 MARCHES PUBLICS

# DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX POUR L'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS A BRETEUIL

## Le président de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique

VU la délibération du conseil communautaire en date du 15/07/2020 autorisant le président par voie de délégation à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU la demande de devis transmise le 31/03/2021 pour un diagnostic amiante avant travaux pour l'extension de la salle des sports à BRETEUIL,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

## **DECIDE**

ARTICLE 1: de conclure et de signer le marché relatif à la mission de diagnostic amiante avant travaux pour l'extension de la salle des sports à BRETEUIL avec la société DEKRA INDUSTRIAL domiciliée 54, rue Saint Léonard ZI Sud Est à REIMS (51686) pour un montant de 1996€ H.T soit 2395.20€ T.T.C.

ARTICLE 2 : La dépense sera imputée aux crédits prévus à cet effet au budget du présent exercice.

<u>ARTICLE 3</u>: Le directeur général des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

<u>ARTICLE 4</u>: La présente décision sera transmise à monsieur le Sous-Préfet de Clermont au titre du contrôle de légalité

ARTICLE 5: La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

ARTICLE 6: La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification.

